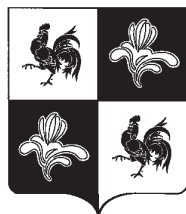


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



18 janvier 2006

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative aux négociations de l'Accord général sur le Commerce des Services
au sein de l'OMC et à la proposition de directive sur les services
dans l'Union européenne**

déposée par Mmes Véronique JAMOULLE, Julie FISZMAN, M. Alain DAEMS,
Mmes Céline DELFORGE, Julie de GROOTE et Martine PAYFA

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Nathalie GILSON

SOMMAIRE

1. Exposé des auteurs	3
2. Discussion générale.....	3
3. Examen et vote des considérants et des points du dispositif.....	4
4. Vote sur l'ensemble	4
5. Approbation du rapport	4
6. Texte adopté par la commission.....	5

Membres présents : MM. André du Bus de Warnaffe, Christos Doukeridis (président), Mmes Julie Fisman, Nathalie Gilson, M. Didier Gosuin, Mmes Véronique Jamoulle (remplace M. Eric Tomas), Caroline Persoons, Olivia P'tito (remplace Mme Anne-Sylvie Mouzon), MM. Mahfoudh Romdhani, Rudi Vervoort.

Membres absents : M. Francis Delpérée, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Eric Tomas, Alain Zenner.

Ont également participé aux travaux : Mmes Dominique Braeckman et Céline Delforge (députées).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, a examiné, en date du 18 janvier 2006, la proposition de résolution relative aux négociations de l'Accord général sur le Commerce des Services au sein de l'OMC et à la proposition de directive sur les services dans l'Union européenne, déposée par Mmes Véronique Jamoulle, Julie Fiszman, M. Alain Daems, Mmes Céline Delforge, Julie de Groote et Martine Payfa.

Mme Nathalie Gilson a été désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposé des auteurs

Mme Véronique Jamoulle (PS) rappelle que cette proposition a fait l'objet d'un accord de tous les groupes démocratiques. Des résolutions semblables ont été adoptées dans pratiquement toutes les autres assemblées avec le même soutien.

La proposition est encore d'actualité puisque, en ce qui concerne la directive sur les services dans l'Union européenne, le Parlement européen se prononcera en séance plénière le 15 février 2006. La présidence autrichienne a annoncé vouloir aboutir à une décision du Conseil dans le courant du mois de mars dans la suite de ce qui sera voté au Parlement.

Quant à l'OMC, il faut savoir qu'il y a eu un engagement à Hong Kong de clôturer toutes les négociations au mois de mai. Les réunions les plus importantes auront lieu au mois de mars à Genève. Le processus touche à sa fin mais le Parlement francophone bruxellois est tout à fait dans les temps pour adopter la proposition de résolution.

Elle souligne qu'il est question de libéralisation et de compétitivité par rapport à des services qui n'ont pas encore, dans l'enceinte européenne, ni dans l'enceinte internationale, bénéficié d'une définition. Certains services qui relèvent de la Communauté française sont concernés (aide aux personnes, transport scolaire, formation professionnelle, soutien aux activités socioculturelles). La résolution rappelle des principes auxquels tous les groupes ont toujours été attachés (cohésion sociale, participation citoyenne, lutte contre la dualisation sociale). Il y a donc une volonté que les pouvoirs publics puissent continuer à réguler et à financer ces services pour en garantir l'accès le plus large possible.

L'objectif de la résolution est de demander au gouvernement d'être vigilant aux principes susmentionnés, d'informer

les parlementaires, d'institutionnaliser les définitions et de rappeler les principes dans les contacts avec les autres entités concernées par les négociations.

Le Parlement francophone bruxellois sera amené à se prononcer sur les résultats des négociations de l'Accord général sur le Commerce des services au sein de l'OMC.

2. Discussion générale

Mme Caroline Persoons (MR) excuse l'absence de Mme Martine Payfa, co-auteure.

Elle associe le groupe MR à cette proposition qui a, par ailleurs, été votée à la Communauté française.

Elle estime que les négociations en cours au sein de l'OMC concernent effectivement les compétences de la Commission communautaire française, notamment en matière de santé et de culture. Il convient donc de s'y intéresser particulièrement.

Par ailleurs, la Commission communautaire française devra un jour tenir un débat sur la différence qui existe entre le « service public » et le « service d'intérêt général ». Elle rappelle qu'au sein de la Commission communautaire française, tous les services sont rendus, non par des services publics, mais bien par des A.S.B.L. Un doctorat est en cours de réalisation à ce sujet. Il importe que ces A.S.B.L., liées à un pouvoir subsidiant et remplissant une mission d'intérêt général, bénéficient des mêmes protections et facilités que celles dont jouissent les administrations.

Le MR votera cette résolution afin que les différentes assemblées de Belgique puissent agir de concert pour protéger le citoyen et défendre les services publics qui lui sont rendus.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) excuse l'absence de Mme Julie de Groote, co-auteure, qui préside une commission à la Communauté française.

Pour le cdH, cette résolution est importante à double titre. Elle permet de faire entendre la voix de ceux qui pensent que les services publics et les services d'intérêt généraux sont un élément capital dans l'organisation de la citoyenneté, d'une part, et que la libéralisation à outrance n'est pas un passage obligé pour assurer la mondialisation, d'autre part.

Dans ce contexte-là, pouvoir baliser davantage le champ et la reconnaissance des compétences de la Commission communautaire française à un autre niveau est un élément qui est aussi constitutif de la reconnaissance elle-même du Parlement.

Mme Céline Delforge (Ecolo) estime que la résolution revêt une grande importance car elle rappelle que l'on vit dans un monde où l'on a de plus en plus tendance à considérer que le rôle de l'Etat doit se limiter à ses fonctions régaliennes. C'est le contraire d'une avancée de la civilisation. Il est fondamental que le Parlement francophone bruxellois rappelle qu'il est indispensable que les services publics existent et continuent à avoir une influence sur toute une série de domaines, notamment la culture et l'enseignement.

Quand on parle de mondialisation limitée à un niveau commercial, on arrive plutôt à une uniformisation qu'à un enrichissement mutuel. Il serait dommageable de n'avoir plus que des étudiants formés au seul but de rencontrer des besoins de production ou une culture qui ne peut se développer que quand elle répond à des critères commerciaux et de rentabilité.

Il importe pour le groupe Ecolo que le Parlement francophone bruxellois puisse faire entendre sa voix et rappeler qu'il a une raison d'exister qui dépasse largement les fonctions régaliennes.

M. Christos Doulkeridis (président) se réjouit de l'adhésion de l'ensemble des groupes démocratiques à la résolution.

3. Examen et vote des considérants et des points du dispositif

Les neuf considérants ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents.

Le premier point du dispositif ne fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Mme Nathalie Gilson (MR) souligne que dans le septième point du dispositif, le mot « préjugés » doit être remplacé par le mot « préjuger ».

Les neuf autres points du dispositif ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 10 membres présents.

4. Vote sur l'ensemble

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

5. Approbation du rapport

A l'unanimité des 10 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Nathalie GILSON

Le Président,

Christos DOULKERIDIS

6. Texte adopté par la Commission

Moyennant la correction orthographique indiquée au point 3, le texte adopté par la commission est celui qui figure au document 35 (2005-2006) n° 1.

